

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Par arrêté, la Métropole Aix-Marseille-Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Métropolitain, arrêté le 27 juin 2024. Ce document a pour objet l'expression d'une vision collective de l'aménagement et de l'organisation du territoire métropolitain à horizon 2040, ainsi que la définition des grandes orientations de développement du territoire. Il vise la substitution des cinq Schémas de Cohérence Territoriale déjà existants sur son territoire.

L'enquête publique se déroulera du **mardi 05 novembre 2024 à 9h00 au mercredi 11 décembre 2024 à 17h00**, soit pendant 37 jours consécutifs.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Marseille, ayant pour Président : M. Gilles BANI ingénieur docteur expert près la Cour administrative d'appel de Marseille ; et pour membres titulaires M. Georges JAIS responsable organisation pilotage contrôle, direction de la Banque de Développement Régional – retraité ; M. Jacques OGUER officier de gendarmerie – retraité ; Mme Catherine PUECH urbaniste – retraitée ; M. Charles VIGNY ingénieur général honoraire des ponts et chaussées.

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : **Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon - 13007 MARSEILLE**

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :

- **Consultation du dossier sous format numérique :**
 - Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-scot-amp>
 - Sur un poste informatique de consultation localisé dans les lieux définis dans le tableau ci-dessous pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles.
- **Consultation du dossier sous format papier :** dans les lieux définis dans le tableau ci-dessous, et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-scot-amp>
- Par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquetepublique-scot-amp@mail.registre-numerique.fr
- Sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres de la commission d'enquête - ces registres seront disponibles dans les lieux définies dans le tableau ci-dessous, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles
- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à :
M. Gilles BANI - Président de la commission d'enquête – Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) - Métropole Aix-Marseille-Provence - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02
- Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Lieux d'accès à l'enquête publique et permanences :

| COMMUNES | ADRESSE DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE | JOURS ET HEURES DE CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE FORMAT DU DOSSIER ET REGISTRE | JOURS ET HEURES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE | COMMUNES | ADRESSE DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE | JOURS ET HEURES DE CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE FORMAT DU DOSSIER ET REGISTRE | JOURS ET HEURES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE | |
|-------------------|--|---|--|----------------------|--|---|---|---|
| MARSEILLE | Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58, boulevard Charles-Livon 13007 MARSEILLE (Siège de l'enquête publique) | Du lundi au vendredi : 8h30-18h Format papier et numérique | Mardi 05 nov. : 9h-12h Lundi 18 nov. : 14h-17h Mercredi 11 déc. : 14h-17h Mercredi 06 nov. : 9h-12h | LA FARE-LES-OLIVIERS | Service urbanisme 250 Avenue des Puisatiers 13580 LA-FARE-LES-OLIVIERS | Du lundi au jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h15 Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h Format papier et numérique | Jeudi 28 nov. : 9h-12h Mardi 10 déc. : 14h-17h | |
| | Mairie - Service urbanisme, Salle d'enquête A008 RdC 40 rue Fauchier 13002 MARSEILLE | Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h45-16h45 Format papier et numérique | Vendredi 06 déc. : 13h45 - 16h45 | | LAMBESC | Mairie annexe Service urbanisme 8 Boulevard de la République 13410 LAMBESC | Lundi et vendredi : 8h-12h et 13h-17h Mardi et jeudi : 8h30-12h Mercredi : Fermé Format papier et numérique | vendredi 22 nov. : 14h-17h mardi 03 déc. : 9h-12h |
| AIX-EN-PROVENCE | Métropole Aix-Marseille-Provence Antenne locale Quatuor B, 40 route de Galice 13090 AIX-EN-PROVENCE | Du lundi au vendredi : 8h-12h30 et 13h30-17h30 Format papier | Mardi 05 nov. : 9h-12h Lundi 09 déc. : 14h-17h | MALLEMORT | | Mairie Accueil RdC 112 Cours Victor Hugo 13370 MALLEMORT | Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h Format papier et numérique | Jeudi 07 nov. : 14h-17h Mercredi 04 déc. : 14h-17h |
| | Mairie – Direction de l'urbanisme 3 Rue Loubet 13100 AIX EN PROVENCE (Registre et dossier d'enquête publique) | Du lundi au vendredi : 9h-12h Format papier | / | | MARIGNANE | Mairie- Guichet Unique 4 rue de Verdun 13700 MARIGNANE | Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h Format papier et numérique | Vendredi 08 nov. : 9h-12h Mercredi 27 nov. : 14h-17h |
| | Mairie - Direction des Services Techniques Salle d'enquête publique 12 rue Pierre et Marie Curie 13100 AIX EN PROVENCE (Permanence du commissaire enquêteur) | / | Mercredi 06 nov. : 14h-17h Mardi 03 déc. : 9h-12h | | | MIRAMAS | Mairie Place Jean Jaurès 13140 MIRAMAS | Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h Mardi : 12h-18h Format papier et numérique |
| AUBAGNE | Métropole Aix-Marseille-Provence Antenne locale 932 avenue de la Fleuride – ZI Les Paluds 13400 AUBAGNE | Du lundi au vendredi : 08h30-12h30 et 13h30-17h Format papier | Mardi 12 nov. : 9h-12h Mardi 26 nov. : 14h-17h | PERTUIS | Direction de l'Urbanisme 195 Impasse Jules Seguin 84120 PERTUIS | | Du lundi au jeudi : 9h-12h et 14h-17h Vendredi : 9h-12h Format papier et numérique | Vendredi 08 nov. : 9h-12h Mercredi 11 déc. : 14h-17h |
| ISTRES | Métropole Aix-Marseille-Provence Antenne locale 10 Chemin du Rouquier 13800 ISTRES | Du lundi au vendredi : 07h30-17h30 Format papier | Mardi 05 nov. : 9h-12h Mercredi 20 nov. : 14h-17h | | PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE | Pôle Technique Municipal 25 avenue Max Dormoy 2ème étage 13230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE | Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h Format papier et numérique | Vendredi 15 nov. : 14h-17h Lundi 02 déc. : 14h-17h |
| MARTIGUES | Métropole Aix-Marseille-Provence Antenne locale Rond-point de l'Hôtel de Ville 13500 MARTIGUES | Du lundi au vendredi : 08h30-12h30 et 13h30-17h30 Format papier | Jeudi 14 nov. : 9h-12h Jeudi 28 nov. : 14h-17h | SEPTÈMES-LES-VALLONS | | Mairie Service Aménagement de l'Espace 198 Place Didier Tramon 13240 SEPTÈMES-LES-VALLONS | Du lundi au vendredi : 8h30-17h30 Format papier | Mardi 12 nov. : 9h-12h Lundi 25 nov. : 14h-17h |
| SALON-DE-PROVENCE | Métropole Aix-Marseille-Provence Antenne locale 281 Boulevard Maréchal Foch 13300 SALON-DE-PROVENCE | Du lundi au vendredi : 08h30-12h30 et 13h30-17h30 Format papier | Jeudi 14 nov. : 14h-17h Mercredi 11 déc. : 14h-17h | | TRETS | Mairie Place du 14 juillet 13530 TRETS | Du lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30 Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30 Format papier | Vendredi 08 nov. : 13h30 -16h30 Mercredi 20 nov. : 14h-17h |
| GARDANNE | Direction des Services Techniques Bâtiment Saint Roch 1 avenue de Nice 13120 GARDANNE | Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h-16h30 Format papier et numérique | Mardi 12 nov. : 9h-12h Mardi 26 nov. : 13h30-16h30 | VENELLES | | Hôtel de Ville Place Marius Trucy 13770 VENELLES | Du lundi au vendredi : 8h30-12h Format papier | Lundi 25 nov. : 9h-12h Lundi 02 déc. : 9h-12h |
| LA BOUILLADISSE | Mairie Salle des mariages Place de la Libération 13720 LA BOUILLADISSE | Du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h Vendredi : 13h30-17h Format papier | Mardi 05 nov. : 9h-12h Lundi 18 nov. : 14h-17h | | VITROLLES | Bâtiment l'Azuréen 1er étage Arcade des Cîteaux 13127 VITROLLES | Du lundi au jeudi : 9h-12h et 13h30-17h Vendredi : 9h-12h et 13h30-16h Format papier | Mercredi 13 nov. : 14h-17h Lundi 09 déc. : 14h-17h |
| LA CIOTAT | Mairie - service urbanisme Rond-point des messageries maritimes 13600 LA CIOTAT | Du lundi au jeudi : 9h-12h et 14h-17h Vendredi : 9h-12h et 14h-16h30 Format papier et numérique | Jeudi 07 nov. : 9h-12h Mercredi 11 déc. : 14h-17h | | | | | |

Maître d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations :

- Métropole Aix-Marseille-Provence / Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) – Pôle Cohérence Territoriale - Direction Cohérence Territoriale – Service Stratégie Territoriale CMCI – 6^e étage - 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille

Autorité compétente pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

- L'autorité compétente pour statuer au terme de l'enquête publique est le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille Provence qui se prononcera par délibération. Il pourra, au vu des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Informations environnementales :

- L'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Rapport et conclusions de la Commission d'enquête :

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an :

- A la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Générale Déléguée Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion Territoriale (ADHICT) – Pôle Cohérence Territoriale - Direction Cohérence Territoriale – Service Stratégie Territoriale - CMCI – 6^e étage - 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille
- En Préfectures :
 - Préfecture des Bouches du Rhône - Place Félix-Baret – 13282 MARSEILLE
 - Préfecture du Vaucluse – 2 avenue de la folie – 84905 AVIGNON
 - Préfecture du Var – Boulevard du 112^e Régiment d'Infanterie – 83070 TOULON
- A l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-scot-amp>